



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 janvier 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 33

Votants : 33

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - N. COULANGE - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. M. CHARASSE – F. SENNEPIN - M. MARIEN, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUICHERD – F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués,

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 1

OBJET :

FOURNITURE DE
PRODUITS
CHIMIQUES POUR
L'EPURATION DES
EAUX USEES

LOTS 1 - 4

MARCHE 19W_054
AVENANTS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :
16 JANVIER 2023

Publiée ou notifiée le :
16 JANVIER 2023

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R 2194.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

.../...

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 27 Juin 2019 approuvant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 Juin 2019, la conclusion d'un marché 19W_054 pour la fourniture de produits chimiques nécessaires aux traitements des eaux usées dans les stations d'épuration de l'agglomération de Vichy Communauté,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision,

Considérant que les augmentations de prix des matières premières sont de telles importances qu'elles n'étaient pas prévisibles au moment de la conclusion des contrats rendant l'exécution de ces derniers excessivement onéreuse pour les titulaires,

Considérant que l'entreprise CALDIC, titulaire du lot 1 – lessive de soude et du lot 4 – Chlorure ferrique, a fait connaître qu'elle ne pouvait honorer ses prix compte tenu du contexte économique actuel,

Considérant les justificatifs apportés par la société,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser la passation des avenants n° 2 ci-annexés, pour le lot 1 « lessive de soude » et le lot 4 « chlorure ferrique » au marché n°19W_054 sans modification des montants maximum autorisés pour chacun des lots,
- d'autoriser, le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à ces avenants.

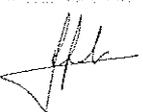
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve l'ensemble des propositions précitées,
- donne mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer les avenants au marché 19W_054 ainsi que tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 12 janvier 2023.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certnomis, OU=0002
433998903, CN=Certnomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 16 janvier 2023
11:29:48



VICHYCOMMUNAUTE

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES
EAUX USEES DES STATIONS D'EPURATION DE VICHY
COMMUNAUTE**

**Lot 1 : lessive de soude
Avenant n°2 au marché 19W_054**

Identification du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant sur cet avenant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 3 décembre 2020.

Identification du titulaire du marché :

CALDIC France SAS

Adresse : Tropical
18 place des Nymphéas
Avenue des nations
CS 90005 Villepinte
95926 ROISSY CHARLES DE GAULLE

N° SIRET : 35378250100103

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 1 : lessive de soude

N° du marché : 19W_054

Notifié le : 12 Juillet 2019

Montant initial du marché : 25 000.00 € H.T par an

Avenant N° 1 : maintien des prix initiaux du contrat pour la première année de reconduction.

Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 24/11/2022.

AVENANT

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 6 – prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières jusqu'au 15 juillet 2023.

En effet, le titulaire du marché a fait connaître à l'acheteur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du contrat en raison du contexte économique actuel et du facteur d'imprévisibilité des coûts de certaines matières premières.

Compte tenu de la situation, il est convenu entre les parties d'abroger jusqu'au 15 juillet 2023, les clauses de l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les tarifs, seront ceux applicables à l'instant « T » lors de la passation de la commande. Le titulaire en contre partie s'engage à répercuter dans le meilleur délai, toute baisse observée dans le cadre de ses approvisionnements.

L'acheteur se réserve toutefois le droit de solliciter des devis comparatifs auprès d'autres fournisseurs.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant N° 2 a une incidence financière dans le sens où il modifie les prix applicables au contrat jusqu'au 15 juillet 2023. Néanmoins, le montant maximum du contrat n'évolue pas.

ARTICLE 2 :

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 2.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

Pour le titulaire
CALDIC France sas



VICHY COMMUNAUTÉ

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES
EAUX USEES DES STATIONS D'EPURATION DE VICHY
COMMUNAUTE**

**Lot 4 : Chlorure Ferrique
Avenant n°2 au marché 19W_054**

Identification du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant sur cet avenant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 3 décembre 2020.

Identification du titulaire du marché :

CALDIC France SAS

Adresse : Tropical
18 place des Nymphéas
Avenue des nations
CS 90005 Villepinte
95926 ROISSY CHARLES DE GAULLE

N° SIRET : 35378250100103

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 4 : chlorure ferrique

N° du marché : 19W_054

Notifié le : 12 Juillet 2019

Montant initial du marché : 30 000.00 € H.T par an

Avenant N° 1 : maintien des prix initiaux du contrat pour la première année de reconduction

Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 24/11/2022.

AVENANT

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour but de modifier l'article 6 – **prix** du Cahier des Clauses Administratives Particulières jusqu'au 15 juillet 2023.

En effet, le titulaire du marché a fait connaître à l'acheteur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du contrat en raison du contexte économique actuel et du facteur d'imprévisibilité des coûts de certaines matières premières.

Compte tenu de la situation, il est convenu entre les parties d'abroger jusqu'au 15 juillet 2023, les clauses de l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les tarifs, seront ceux applicables à l'instant « T » lors de la passation de la commande. Le titulaire en contre partie s'engage à répercuter dans le meilleur délai, toute baisse observée dans le cadre de ses approvisionnements.

L'acheteur se réserve toutefois le droit de solliciter des devis comparatifs auprès d'autres fournisseurs.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant N° 2 a une incidence financière dans le sens où il modifie les prix applicables au contrat jusqu'au 15 juillet 2023. Néanmoins, le montant maximum du contrat n'évolue pas.

ARTICLE 2 :

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 2.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

Pour le titulaire
CALDIC France sas

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER

Objet de l'acte : 2023 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES
EAUX USEES - LOTS 1 - 4 - MARCHE 19W-054 - AVENANTS

.....
Date de décision: 12/01/2023

Date de réception de l'accusé 16/01/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12JANV2023_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230112-12JANV2023_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20230112-12JANV2023_1-DE-1-1_1.pdf
)